

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS PASSAGERS SONT NOTRE PRIORITÉ ABSOLUE



INTERDICTION D'EMBARQUEMENT

Tous les passagers visiteurs ou membres d'équipage ayant voyagé dans les 14 jours ou en provenance de : la Chine continentale, Hong Kong et les régions d'Italie touchées par le coronavirus (notamment Casalpuusterlengo (Lodi), Codogno (Lodi), Castiglione D'Adda (Lodi), Fombio (Lodi), Maleo (Lodi), Somaglia (Lodi), Bertonico (Lodi), Terranova dei Passerini (Lodi), Castelgerundo (Lodi), San Fiorano (Lodi) en Lombardie et Vò Euganeo (Padoue) dans la région de la Vénétie).



CONTRÔLE MÉDICAL

Tous les passagers seront soumis à un contrôle de leur température : ceux dont la température est supérieure à 38°C se verront refuser l'accès au navire. Tous les passagers, invités, visiteurs ou membres d'équipage sont soumis à un questionnaire médical de dépistage spécifique afin de mieux évaluer s'ils sont aptes à embarquer.



DÉSINFECTION À BORD DES NAVIRES

À bord des navires, le respect des plus hauts standards de propreté pour les passagers et les équipages, sont mis en place grâce à des protocoles de désinfection stricts et à l'utilisation de désinfectants efficaces contre le Coronavirus.

RÉPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

S'assurer que les passagers qui ont voyagé vers et depuis la Chine au cours des 14 derniers jours ou moins ne sont pas acceptés suffit-il à garantir la sécurité à bord ?

Selon les informations fournies par l'OMS (Organisation mondiale de la santé), la période d'incubation du Coronavirus est de 14 jours au maximum. Si la maladie ne se manifeste pas avant le quatorzième jour, toute contagion potentielle est exclue.

Tous les nouveaux passagers doivent-ils se soumettre à un contrôle de leur température ?

Le contrôle obligatoire de la température est effectué sur toutes les personnes montant à bord des navires, qu'il s'agisse de passagers, de visiteurs ou de membres de l'équipage, quelle que soit leur nationalité. Si une température supérieure à la normale est détectée, l'équipe médicale de bord rendra visite gratuitement au passager et recueillera des informations directes visant à établir son aptitude à embarquer. En outre, toute personne présentant des signes ou symptômes de maladie comme de la fièvre ($\geq 38^\circ\text{C}$), des frissons, une toux ou des difficultés respiratoires se verra refuser l'embarquement.

Quelle est la procédure de contrôle à l'embarquement ?

Tous les clients et l'équipage qui embarquent, et tous les visiteurs quotidiens et les techniciens reçoivent un questionnaire de santé et un avis de santé. Si un client a récemment voyagé depuis, ou a traversé, la Chine continentale, Hong-Kong ou Macao (y compris en transitant par un aéroport dans ces pays) au cours des 14 derniers jours, ce passager et les personnes qui l'accompagnent ne seront pas autorisés à embarquer. Toutes les personnes qui, dans les 14 jours précédant l'embarquement, ont été en contact étroit avec une personne suspectée ou diagnostiquée comme étant atteinte du coronavirus, ou qui fait actuellement l'objet d'une surveillance sanitaire en vue d'une éventuelle exposition, se voient refuser le droit d'embarquer. Un contrôle obligatoire de la température est effectué sur toutes les personnes qui montent à bord des navires.

Que se passe-t-il si une personne dont le diagnostic est suspect est identifiée à bord ?

En cas de doute sur l'état de santé d'un passager, l'équipe médicale évaluera soigneusement le sujet à l'hôpital de bord. Si l'examen révèle le moindre soupçon de maladie infectieuse, l'équipe médicale à bord isolera immédiatement le sujet. Par la suite, si cela est jugé nécessaire, la procédure de notification aux autorités sanitaires à terre sera activée. Ils prévoient ensuite une hospitalisation dans un établissement spécialisé pour que le patient soit examiné et traité.

Y a-t-il des installations médicales à bord du navire ?

Tous les navires sont pourvus d'installations médicales et d'un personnel spécialisé, disponible 24 h/24. Les passagers peuvent compter sur les conseils et le soutien de professionnels et d'installations médicales externes et spécialisées. Le secteur des croisières est, en réalité, l'un des plus avancés et des plus avant-gardistes dans le domaine de la protection de la santé.